

Janvier 2010

Noël OBOTELA Rashidi

## REPUBLIQUE DEM. DU CONGO

La loi budgétaire 2010 renvoyée au Parlement !

**A**u soir du *31 décembre 2009*, tout le monde s'attendait à la promulgation de la loi budgétaire 2010. La surprise a été grande en apprenant, le *5 janvier 2010* le renvoi de la loi budgétaire au Parlement pour une seconde lecture, avec des observations faites par le Chef de l'Etat.

La grave décision prise au Sommet de l'Etat est motivée par « la réaffectation déséquilibrée » des recettes additionnelles estimées à 607,7 milliards de F.C. Les deux Chambres se seraient octroyées 50 % de ces recettes susceptibles d'être orientées vers l'enveloppe des rémunérations des fonctionnaires et agents de l'Etat, des militaires et policiers.

Tenant compte des engagements de la RD Congo envers les institutions financières internationales, du souci d'une justice sociale et de la volonté de briser les inégalités, il a été recommandé aux parlementaires de ne pas baser « l'augmentation des salaires sur des recettes hypothétiques » et d'envisager « l'amélioration des rémunérations des militaires, des policiers et des fonctionnaires ».

Certes, un tel camouflet a été mal accueilli. Cependant, les récriminations passées, députés et sénateurs convoqués en session extraordinaire, dès le *15 janvier 2010*, ont inscrit la révision du budget parmi les points à traiter comme matière prioritaire. Bien que la situation sociale demeure préoccupante, aucun élu ne peut oublier

Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.  
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

la volonté affichée du Gouvernement d'atteindre le fameux point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

La séance consacrée à la révision du budget, le 19 janvier 2010, a été quelque peu tendue. Les députés ont rejeté, par motion incidentielle, la demande des crédits provisoires réclamés par le Gouvernement pour le *premier trimestre 2010*, en attendant la promulgation de la loi budgétaire par le Président de la République. Tout en étant fondée, la réaction de l'Assemblée Nationale traduit la mauvaise humeur des députés et plonge la RD Congo dans une sorte de «vide budgétaire».

### La Constitution en ballottage ?

Le *dernier trimestre de 2009* a été dominé par la problématique de la révision constitutionnelle. Des voix discordantes se sont élevées quant à la nécessité ou à l'inopportunité d'une telle opération. Coupant cours à cette polémique, le Président de la République a, lors de son discours du 7 décembre 2009 sur l'état de la Nation, réitéré son opposition à toute révision de la Constitution. Néanmoins, il n'avait pas exclu la revisitation de certains articles comme ceux relatifs à la création de nouvelles provinces.

La session extraordinaire débutée le 15 janvier 2010 pourra revenir sur cette question « sensible ». Les parlementaires auront certainement à l'esprit l'article 220 de la Constitution qui détermine les domaines ne pouvant faire l'objet d'une quelconque révision, à savoir : « la forme républicaine de l'Etat, le principe de suffrage universel, la forme représentative du Gouvernement, le nombre et la durée des mandats du Président de la République, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le pluralisme politique et syndical ». etc...

### Une paix durable à l'Est, vœu du Chef de l'Etat pour 2010

Se pliant à la tradition, le Président de la République a formulé, le 31 décembre 2009, ses vœux de Nouvel An à la Nation. Il a annoncé « la fin des incertitudes liées aux perspectives de paix durable dans l'Est du pays (...). Et de poursuivre en disant que « pour la première fois, depuis 15 ans, le peuple congolais commence une nouvelle année dans la paix, sans bruit de bottes ni crépitements des balles sur toute l'étendue du territoire national ».

Comme pour joindre l'acte à la parole, la localité de Inyele (à 290 km de Gemena) a été récupérée par des éléments des Forces Armées de la RD Congo (FARDC) après d'âpres affrontements avec les insurgés Enyele. Un important stock d'armes a été saisi.

La Ville de Matadi (Bas-Congo) a abrité, le 19 janvier 2010, la réunion des chefs d'Etat-Major des armées de la RD Congo, du Burundi et du Rwanda. Le

but de la rencontre a consisté à évaluer le niveau de la coopération militaire entre les trois pays.

La recherche d'une paix durable constitue aussi la préoccupation du Programme œcuménique de paix, transformation des conflits et réconciliation (PAREC) du Pasteur Ngoy Mulunda. Après Kinshasa, le PAREC a annoncé, le 16 janvier 2010, son initiative de lancer l'opération d'échange « arme à feu contre 50 USD » dans la partie Est de la RD Congo, principalement à Bukavu, Goma et Kisangani. Cette phase durera trois mois et prendra fin en mai prochain.

Les relations Angola-RD Congo encore à consolider

D'aucuns n'ignorent pas que le Président angolais a boudé deux rencontres organisées à Kinshasa. Il s'agit du Sommet des Chefs d'Etat membres de la SADC et de celui de la CEEAC. Les travaux de la 9ème Grande Commission mixte Angola-RD Congo tenus à Luanda, du 15 au 17 décembre 2009, donnent un regain d'espoir dans l'amélioration des relations entre l'Angola et la RD Congo. Invité par son homologue angolais, le Président Kabila a assisté à la cérémonie d'ouverture de la CAN à Luanda. Il a profité de son séjour dans la capitale angolaise pour solliciter le maintien du bataillon angolais en charge de la formation des militaires de la RD Congo à la Base de Kitona dans le Bas-Congo.

L'exploitation des gisements pétroliers situés dans les eaux revendiquées, depuis le 13 mai 2009, par la RD Congo constitue la goutte d'eau capable de faire déborder le vase. Mais, les déclarations rassurantes de deux pays, l'Angola et la RD Congo, ne manquent pas.

Entre la RD Congo et l'Union Européenne, Karel De Gucht demeure la pomme de discorde

La déclaration, le 16 décembre 2009, du Commissaire Européen au Développement et à l'Aide humanitaire, M. Karel De Gucht, a indigné et énervé les autorités congolaises. La Commission européenne a, le 7 janvier 2010, apporté son soutien à Karel De Gucht dans la mesure où l'intéressé avait exprimé le point de vue de son institution. Karel De Gucht, par ailleurs, avait exprimé le souhait de venir à Kinshasa, en janvier 2010. Cette visite aurait permis la signature de quelques conventions pour le lancement de projets d'aide évalués à 280 millions d'euros.

Suite à cette déclaration du 16 décembre du Commissaire européen, le Ministre congolais des Affaires étrangères, M. Alexis Thambwe Mwamba, a signifié au Représentant de la Commission européenne à Kinshasa que M. Karel De Gucht était considéré comme *persona non grata* en RD Congo. Dans une déclaration faite, le 7 janvier 2010, à l'Agence France Presse (AFP), le porte-parole du Gouvernement congolais, M. Lambert Mende Omalanga,

Ministre de la Communication et des Médias, a fustigé les écarts de langage du plénipotentiaire européen qui ne cesse de brouiller les relations de la RD Congo avec l'Europe.

Le successeur de M. Karel De Gucht au Ministère belge des Affaires étrangères, M. Steven Vanackere, a entrepris, dès le *18 janvier 2010*, une visite en RD Congo. Il a indiqué que son pays tient au raffermissement des relations entre la RD Congo et la Belgique.

### La cacophonie au sein de la classe politique congolaise

Depuis plusieurs semaines, les acteurs politiques congolais ont investi les médias. L'annonce maintes fois renouvelée d'un remaniement gouvernemental en constitue l'une des raisons. Leurs interventions sur les différentes chaînes de radio et de télévision traduisent une certaine impatience d'accéder à un « mieux-être » politique.

Le remaniement se faisant toujours attendre, les prises de position se multiplient. A la Majorité, les uns et les autres élèvent la voix en accusant le Gouvernement d'immobilisme et en invitant le Chef de l'Etat à changer les choses ! Les tenants de la rénovation persistent et signent. Ils poussent la logique du changement jusqu'au bout, en dépit de mises en garde leur adressées. Quant à l'Opposition, certains observateurs parlent de son inexistence ; elle ne se fait plus entendre. Pourtant, la loi sur cette composante a été votée depuis belle lurette et promulguée par le Président de la République. Mais, les opposants n'accordent pas leurs violons pour désigner leur porte-parole. Toutefois, ils ont fait bloc avec la Majorité pour voter contre le projet de demande de crédits provisoires par le Gouvernement.

Cet état de choses profite à la Majorité qui pose déjà ses pions en prévision de la campagne électorale. Les différentes manifestations organisées ces derniers temps donnent l'impression d'une campagne électorale avant la lettre. Le CNDP transformé en formation politique n'a pas échappé à la règle en installant, en ce *mois de janvier*, ses comités urbains à Kinshasa. Il aurait l'ambition de réclamer 5 postes ministériels !

Longtemps oublié, l'ancien chef du CNDP, Laurent Nkundabatware a déclaré, le *16 janvier 2010*, par ses avocats interposés, qu'il n'a pas peur d'être jugé en RD Congo ou à la Cour Pénale Internationale (CPI) ! Il a ajouté qu'il est même prêt pour l'exil !

Puisse 2010 être une année d'accalmie sur le plan politique ! Puisque, la situation dans les entités décentralisées donne lieu à quelques soucis. Le fonctionnement normal des Assemblées provinciales, les relations entre ces Assemblées et les Exécutifs respectifs sont des défis qui restent encore à relever. La marche vers une véritable décentralisation demeure longue.

Que dire de l'économie congolaise en 2010 ? <sup>(1)</sup>

Le petit peuple se réveille, en ce *début d'année*, en retrouvant son quotidien perturbé. Les petites coupures de 10 et 20 FC sont systématiquement refusées dans les transactions. Les coupures de 50 et 100 FC se raréfient par moments occasionnant ainsi l'émergence d'un type particulier de cambisme. De jeunes kinois détiennent des billets de 50, 100 ou de 200 FC et les échangent contre deux billets de 500 FC moyennant 10 % de commission. Concrètement, un billet de 500 FC vaut 450 FC en billets de 50, 100 et 200 FC.

L'amélioration des conditions sociales des militaires, des policiers et des fonctionnaires constitue un écueil sur le chemin du Gouvernement. Les différentes revendications enregistrées en 2009 risquent de reprendre en 2010. Le renvoi du budget 2010 au Parlement pour une seconde lecture laisse présager un certain espoir. Toutefois, il n'y a pas lieu de jubiler avant de savoir ce qu'il en sortira de bon.

Que peut-on dire des perspectives économiques pour 2010 ? A ce sujet, la sonnette d'alarme du Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, M. Jean-Claude Masangu, paraît claire : être vigilant et poursuivre l'élan amorcé en 2009. Certes, bon nombre de dirigeants politiques et d'acteurs économiques ont manifesté leur joie à la suite de la conclusion, en *décembre 2009*, d'un nouvel accord formel avec le Fonds Monétaire International (FMI) conduisant à la suppression de la dette de la RD Congo, à condition toutefois de remplir certains préalables. Ainsi, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE passe par une série de contraintes. Il ne faut guère oublier qu'au *premier trimestre 2009*, le Franc congolais a vu son taux de change très ballotté.

Au *deuxième trimestre*, la situation économique, financière et monétaire s'est stabilisée. Quelques résultats positifs ont été enregistrés. Le manque de cohérence entre le plan d'engagements et de trésorerie ainsi que l'insuffisance des ressources fiscales propres pour couvrir les dépenses ont réduit à néant ces efforts. Cela a eu des répercussions sur le *trimestre suivant* avec une forte dépréciation de la monnaie. Le *dernier trimestre* a connu l'application des mesures de redressement grâce à la coopération avec les partenaires.

(1) Lire à ce sujet, les analyses pertinentes de Faustin KUEDISALA dans *Le Potentiel* des 5, 7 et 19 janvier 2010.

Pour que les perspectives soient bonnes en 2010, il est indispensable d'adopter une discipline rigoureuse dans la gouvernance et dans l'exécution des politiques budgétaire et monétaire.

## AFRIQUE

L'*AFRIQUE* s'est caractérisée, en 2009, par quelques bouleversements au niveau de ses dirigeants. Ainsi, l'un des baobabs, le Président gabonais Omar Bongo Ondimba, s'est éteint, le 8 juin 2009, à l'âge de 73 et après avoir dirigé le pays pendant 41 ans.

En *AFRIQUE DU SUD*, les élections du 22 avril 2009 ont été remportées par l'ANC et ont permis à Jacob Zuma de succéder à Thabo Mbeki comme Président de la République.

En *ANGOLA*, la cérémonie d'ouverture de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) a eu lieu à Luanda, le 10 janvier 2010. Elle a été précédée le 8 janvier par un attentat commis contre l'équipe des joueurs togolais devant participer à la CAN. Cette attaque qui a fait deux morts a été revendiquée par le FLEC. Cet acte regrettable a obligé le gouvernement togolais à rappeler ses joueurs.

A *MADAGASCAR*, on a noté la détérioration de la situation entre le Président Marc Ravalomanana et le Maire d'Antananarivo Andry Rajoelina, nouveau Président de la République. Après plusieurs péripéties, Ravalomanana a démissionné le 17 mars 2009, et Rajoelina a été investi le 21 mars 2009. En dépit de la médiation internationale, la situation demeure toujours incertaine.

La *GUINEE-CONAKRY* voit un revirement spectaculaire s'opérer en ce début d'année. Grâce à la médiation du Président Blaise Compaoré, un accord a été conclu, le 15 janvier 2010, à Ouagadougou, entre le Chef de l'Etat actuel (Chef de la Junte militaire) et la classe politique. Il en ressort, notamment, la création d'un Conseil National de Transition (CNT), organe politique délibérant, dirigé par une personnalité religieuse et composé de 101 membres ; la nomination d'un Premier ministre issu de l'Opposition ; l'organisation, dans un délai de 6 mois, de l'élection présidentielle à laquelle ne participeront pas les membres du CNT, le Chef de l'Etat de la Transition, les membres du CNDD, le Premier ministre, les membres du Gouvernement d'Union Nationale et les membres des Forces de Défense et de Sécurité en activité.

Noël OBOTELA Rashidi